

**PROCES VERBAL
DU
VENDREDI 06 MARS 2026 à 20 H**

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 06 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ABELCOURT, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard JAMEY.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil municipal : 02/03/2026

Date d'affichage : 10/03/2026

Etaient présents : M. Bernard JAMEY, MMES Julie BARROT, Stéphanie GROSJEAN, Florence CHOLLEY, MRS Vincent MONNEE, Damien TAUNAY, Luc ROUBEZ,

Absent excusé : Joël PIGEOLLOT a donné procuration à Julie BARROT

Absents non excusés : Julien FAIVRE, Aude VAN EESBEEK

Secrétaire de séance : Stéphanie GROSJEAN

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2026

D302/2026 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

Considérant que M Damien TAUNAY a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte financier unique.
Considérant que M Bernard JAMEY, maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique.

Après en avoir délibéré, à la majorité

APPROUVE le compte financier unique de la gestion 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	151 564,00	19 437,00	171 001,00
	Recettes réalisées (1)	B	97 147,34	21 567,28	118 714,62
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	148 085,47	66 487,24	214 552,71
	Dépenses réalisées (1)	E	134 520,66	20 581,82	155 102,48
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-37 373,32	985,46	-36 387,86
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-3 478,53	47 030,24	43 551,71
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-40 851,85	48 015,70	7 163,85
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-40 851,85	48 015,70	7 163,85

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

CONSTATE que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR	6	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

D303/2026 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DU BUDGET COMMUNE 2025

Considérant que M Damien TAUNAY a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte financier unique.
 Considérant que M Bernard JAMEY, maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique.

Après en avoir délibéré, à la majorité

APPROUVE le compte financier unique de la gestion 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	725 268,76	205 690,00	930 958,76
	Recettes réalisées (1)	B	160 249,52	219 749,91	379 999,43
	Restes à réaliser	C	40 000,00	0,00	40 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	643 961,00	738 651,55	1 382 612,55
	Dépenses réalisées (1)	E	143 252,15	227 529,96	370 782,11
	Restes à réaliser	F	100 000,00	0,00	100 000,00
Différences entre les litres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	16 997,37	-7 780,05	9 217,32
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-81 307,76	532 961,55	451 653,79
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-64 310,39	525 181,50	460 871,11
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-60 000,00	0,00	-60 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-124 310,39	525 181,50	400 871,11

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

CONSTATE que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR	6	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

**D304/2026 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025
DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	985.46 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	47 030.24 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	48 015.70 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-40 851.85 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-40 851.85 €
AFFECTATION (2) = d.	48 015.70 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	40 851.85 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	7 163.85 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

POUR	7	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

**D305/2026 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025
DU BUDGET COMMUNE**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-7 780.05 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	532 961.55 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	525 181.50 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-64 310.39 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-60 000.00 €
Besoin de financement F	=D+E -124 310.39 €
AFFECTATION = C	=G+H 525 181.50 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	124 310.39 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	400 871.11 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

POUR	7	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

D306/2026 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES RELATIF A LA VALIDATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES A LA SUITE DES TRANSFERTS DES COMPÉTENCES SUIVANTES : - « PRISE EN CHARGE DE LA CONTRIBUTION AU BUDGET DU SDIS », - « CONTRÔLES TECHNIQUES PÉRIODIQUES DES POINTS D'EAU INCENDIE », - « CRÉATION D'UN SERVICE INSTRUCTEUR MUTUALISÉ DES AUTORISATIONS D'URBANISME »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies ;

Vu l'arrêté préfectoral n°70-2026-03-05-00001 en date du 5 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté de communes du Triangle Vert à compter du 1^{er} avril 2026 ;

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif à la validation des charges transférées à la suite du transfert des compétences suivantes : - « *prise en charge de la contribution au budget du SDIS* », - « *contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie* », - « *création d'un service instructeur mutualisé des autorisations d'urbanisme* » en date du 5 mars 2026 ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission, d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et, d'autre part, de faire une proposition de répartition des attributions de compensation dues au titre des transferts de compétences citées *supra* et qui seront versées par les communes à la communauté de communes du Triangle Vert ;

Considérant qu'elle doit obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui résulte d'un nouveau transfert de compétence ;

Considérant que les compétences suivantes : - « *prise en charge de la contribution au budget du SDIS* », - « *contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie* », - « *création d'un service instructeur mutualisé des autorisations d'urbanisme* » seront transférées de manière effective à la communauté de communes du Triangle Vert au 1^{er} avril 2026 ;

Vu la notification aux communes en date du 5 mars 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif à la validation des charges transférées à la suite du transfert des compétences: - « *prise en charge de la contribution au budget du SDIS* », - « *contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie* », - « *création d'un service instructeur mutualisé des autorisations d'urbanisme* » en date du 5 mars 2026 ;
- De charger Monsieur le Maire de notifier une copie de la présente délibération à Monsieur le Président de la communauté de communes du Triangle Vert.

POUR	8	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

Mis en ligne le

Le Maire



La secrétaire

